

# Appel à candidatures - Bourse d'immersion professionnelle

**Date de clôture : 12 mars 2021(17.00 TAC)**

## **1. Contexte**

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) est heureux d'annoncer la création d'une bourse d'immersion professionnelle pour soutenir les praticiens, les universitaires, les gestionnaires de sites et les jeunes professionnels du patrimoine naturel et culturel en Afrique. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) est une organisation intergouvernementale créée en 2006 pour soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine culturel et naturel ayant une valeur universelle exceptionnelle en Afrique. L'objectif principal du FPMA est de relever les défis auxquels sont confrontés de nombreux États parties en Afrique dans la mise en œuvre de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (ci-après Convention du patrimoine mondial), en particulier la sous-représentation des sites africains sur la liste du patrimoine mondial et la conservation et la gestion insuffisantes de ces sites. Pour plus d'informations sur les activités du Fonds, suivez ce lien : <http://www.awhf.net>.

La bourse d'immersion professionnelle est financée par le ministère norvégien des affaires étrangères par l'intermédiaire du Fonds pour le patrimoine mondial africain. La bourse vise à aider un professionnel africain à mettre en œuvre des projets à court terme axés sur l'amélioration de l'état de conservation et la durabilité des biens du patrimoine mondial en Afrique.

## **2. Éligibilité**

- a. Le candidat doit être citoyen d'un État membre de l'Union africaine ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial.
- b. Les activités du projet sont limitées aux sites africains du patrimoine mondial déclarés par l'UNESCO.
- c. Les propositions de projet DOIVENT relever les défis affectant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial sélectionnés. Les projets traitant des questions de conservation et durabilité soulevées dans les rapports sur l'état de conservation (EdC) et les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial auront un avantage supplémentaire.
- d. Le projet peut porter sur la durabilité (présentation, esprit d'entreprise, tourisme) d'un bien du patrimoine mondial.
- e. Les gestionnaires de sites, les jeunes, les professionnels du patrimoine dans le milieu universitaire et les praticiens impliqués dans la gestion et la protection des sites du patrimoine mondial sont encouragés à candidater.
- f. La demande doit être approuvée par le chef / directeur de l'institution / organisation accompagnée d'une lettre d'accompagnement de l'institution désignée comme responsable des sites du patrimoine mondial (point focal du patrimoine mondial) approuvant le projet.

## **3. Durée**

Les projets DOIVENT être mis en œuvre en **3 mois** avant le 30 octobre 2021.

#### **4. Budget**

- a) La bourse d'immersion professionnelle ne couvrira que les coûts directs liés aux activités du projet.
- b) Les candidats doivent fournir un budget détaillé ne dépassant pas 10 000 USD. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour acheter du matériel (ordinateurs / ordinateurs portables, caméras, équipement de terrain), payer des salaires et des honoraires de consultants, entre autres.
- c) Les candidats doivent indiquer toute autre contribution financière ou en nature au projet.

#### **5. Procédures de candidature**

- a) Le formulaire de demande peut être téléchargé à partir du site Web de l'AWHF et sur le lien ci-dessous : [https://awhf.net/wp-content/uploads/2021/02/FPMA\\_ImmersionProfession\\_Formulaire\\_2021-French.docx](https://awhf.net/wp-content/uploads/2021/02/FPMA_ImmersionProfession_Formulaire_2021-French.docx)
- b) Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français.
- c) Les candidatures dûment remplies doivent être soumises par e-mail (en pièce jointe) à AWHFProfessionalFellowship@gmail.com (avec copie à info@awhf.net) avant la date limite.

#### **6. Date limite de soumission**

La date limite de soumission - **12 mars 2021 à 17h00 (TAC)**. Cependant, les candidats sont vivement encouragés à soumettre leurs propositions avant la date limite. **Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.**

#### **7. Processus d'évaluation et de sélection**

Toutes les demandes seront évaluées avant que la décision finale ne soit prise. L'évaluation sera basée sur les éléments suivants :

- a. Pertinence et contribution du projet aux défis de conservation et de durabilité dans un bien du patrimoine mondial en Afrique;
- b. Qualité de la conception des projets et utilisation d'approches innovantes et rentables;
- c. Résultats clairement articulés, réalistes et mesurables;
- d. Niveau d'implication et de participation des parties prenantes;
- e. Budget précis et réaliste;
- f. Confirmation des mécanismes de soutien ou de cofinancement.

#### **8. Décision finale et notification**

Tous les candidats seront informés du résultat avant **le 12 mai 2021**.

Pour toute question concernant le processus de candidature, veuillez contacter le Fonds pour le patrimoine mondial africain, 1258 Lever Road, Headway Hill, Midrand 1685 Afrique du Sud, Tél : +27 11 313 3061, Email : [info@awhf.net](mailto:info@awhf.net) (avec copie à [jopsj@dbsa.org](mailto:jopsj@dbsa.org) et [roxannes@dbsa.org](mailto:roxannes@dbsa.org)).